

|  |   |   |
|--|---|---|
|  | <b>FICHE de POSTE</b><br><br><b>COORDONNATEUR GENERAL DES SOINS</b> | <b>Création :</b><br>juillet 2007             |
|  | <b>Rédacteur :</b><br>S.DELMOTTE                                    | <b>Validation par la DG :</b> Sophie DELMOTTE |

|   |   |                         |   |
|---|---|-------------------------|---|
| <b>SERVICE</b>                              | <b>Direction des soins</b>  | <b>AGENT</b>            |   |
| <b>DIPLOMES EXIGES</b><br><b>EXPERIENCE</b> | <b>Diplôme d'état infirmier</b><br><b>Diplôme de Cadre de santé</b><br><b>Cadre de Pôle avec</b><br><b>expérience</b> | <b>GRADE</b>            | <b>Coordonnateur général</b><br><b>des soins</b><br><b>Cadre Supérieur de Santé</b> |
| <b>RATTACHEMENT</b><br><b>HIERARCHIQUE</b>  | <b>Directeur</b><br><b>(Chef d'établissement)</b>   | <b>TEMPS DE TRAVAIL</b> | <b>100%</b><br><b>Régime des Cadres</b>   |

## Le Groupe Hospitalier Seclin Carvin

### Présentation

Le Groupe Hospitalier SECLIN CARVIN est issu de la fusion juridique des 2 Centres Hospitaliers de SECLIN et de CARVIN au 1er janvier 2016 ; il est présent sur 3 sites (Seclin, Carvin et Wattignies).

Il fait partie du Groupement Hospitalier de Territoire Lille Métropole Flandre Intérieure dont l'établissement support est le CHU de Lille.

### Chiffres clé 2019 :

- 27 356 entrées MCO
- 1 967 naissances
- 138 197 soins externes (hors urgences)
- 51 022 passages aux urgences

Présentation des services (nombre de lits, effectifs, budget...) :

Capacités : La capacité totale autorisée en lits et places est de 840 (hors hébergement temporaire et accueils de jours) répartis comme suit :

- 282 lits et places MCO (dont SI/SC, Néonatalogie, Plateau Technique complet)
- 138 lits et places SSR,
- 369 lits EHPAD/USLD,
- 51 lits Foyer de Vie.

Surface économique : 120 M€ en 2020 (dont 96 M€ budget H)

### Effectifs :

Personnel non médical : 1332 ETP pour 1403 personnes physiques

Personnel médical : 121 ETP pour 140 personnes physiques

---

## **Identification du poste**

### **Position dans l'organigramme de direction :**

↻ Liaisons hiérarchiques

Directeur de l'Etablissement

↻ Liaisons fonctionnelles

Cadres pôles cliniques et médico technique, IFAS

### **Missions générales, permanentes et spécifiques :**

**Les missions du Coordonnateur Général des Soins** relèvent à la fois du niveau stratégique, de la coordination et s'appuie sur des compétences opérationnelles spécifiques de son champ de responsabilité. Il est membre de droit du Directoire, étant force de proposition.

#### **Concevoir la politique des soins**

- Prendre en compte toutes les dimensions du soin : préventif, éducatif, curatif et palliatif, recherche et enseignement ;
- Décliner les valeurs d'éthique, humanisme et professionnalisme par la mise en œuvre du projet médico-soignant 2018/2023.

#### **Coordonner les activités paramédicales**

- Coordonner les activités de 3 filières paramédicales pour garantir une prise en charge des patients, cohérente et pluridisciplinaire, inscrite dans un parcours optimisé ;
- Cette mission s'exerce en partenariat et concertation avec tous les acteurs médicaux et non médicaux internes et/ou externes ;
- S'assurer de la mise en œuvre de la politique institutionnelle au niveau de chaque pôle, en lien avec le cadre de pôle ;
- Evaluer et communiquer sur le projet médico-soignant au sein de l'établissement et auprès des partenaires extérieurs pour s'assurer de son appropriation et de sa mise en œuvre ;
- En collaboration avec la DRH et le contrôle de gestion et par l'animation de l'équipe des cadres de santé, contribuer à l'adéquation des ressources à l'activité ;
- S'assurer que les pratiques professionnelles répondent aux normes de sécurité et de qualité prenant en compte la prévention et la gestion des risques et des droits du patient.

#### **Les particularités internes au GHSC**

- Pilote du Comité Parcours Patients
- Membre du Conseil Technique de l'IFAS du GHSC

## Fonctionnement de la Direction des soins

**Les domaines d'activités** (Niveau politique, stratégique et décisionnel dans son domaine de compétences Interface, coordination, impulsion et vérification)

### L'équipe d'encadrement

- 7 cadres supérieurs de santé (dont Directrice IFAS)
- 32 cadres de santé

| <b>1/ PRODUCTION DES SOINS / GESTION DES SOINS</b>                            |  |
|---|--|
| <b>PROJET MEDICO-SOIGNANT</b>   | <ul style="list-style-type: none"><li>- Définit le projet médico-soignant en collaboration avec le président de CME dans le cadre du projet d'établissement ;</li><li>- Précise les objectifs, la mise en œuvre, contribue au suivi et l'évaluation en lien avec la CSIRMT et la CME ;</li><li>- S'inscrit dans la dynamique de la gestion des risques et le développement des projets institutionnels du GHSC.</li></ul>  |
| <b>ORGANISATION ET CONTINUITÉ DES SOINS</b>                                   | <ul style="list-style-type: none"><li>-Pose les principes d'organisation en lien avec les missions du service public ;</li><li>-Garantit l'adéquation des ressources à l'activité et en évalue la pertinence ;</li><li>-Favorise la coordination inter pôles et avec l'environnement ;</li><li>-Supervise l'organisation interprofessionnelle des soins au sein des pôles ;</li><li>-Organise la permanence de l'encadrement soignant.</li></ul>   |
| <b>PRISE EN CHARGE DU PATIENT /FILIERES DE SOINS</b>                          | <ul style="list-style-type: none"><li>-Organise la cohérence des parcours de soins ;</li><li>-Définit les objectifs pluriannuels découlant du projet médico-soignant ;</li><li>-S'assure de leur mise en œuvre par des indicateurs de résultats ;</li><li>-Intègre les orientations nationales et institutionnelles dans la politique des soins ;</li><li>-Participe au développement des réseaux de soins internes et externes ;</li><li>-S'assure de la mise en œuvre des filières de soins.</li></ul> |
| <b>QUALITE / SECURITE DES SOINS ET FORMALISATION DES PRATIQUES SOIGNANTES</b> | <ul style="list-style-type: none"><li>-S'assure du respect des réglementations et des bonnes pratiques en matière d'organisation des soins et d'hygiène ;</li><li>-Est impliqué dans la démarche Qualité/gestion des risques de l'établissement, et participe au CHSCT ;</li><li>-S'assure de la formalisation des pratiques soignantes, de leur évaluation et en favorise l'harmonisation.</li></ul>  |
| <b>VIGILANCES SANITAIRES</b>  | <ul style="list-style-type: none"><li>-Participe avec les correspondants vigilants à l'élaboration d'une politique relative aux vigilances sanitaires ;</li><li>-Coordonne l'évaluation des pratiques professionnelles par pôle pour ce qui relève des champs de compétences des personnels infirmiers, de rééducation et médico-techniques.</li></ul>   |
| <b>GESTION DE PROJETS</b>   | <ul style="list-style-type: none"><li>-Participe aux différents projets de l'institution dans son domaine de compétence et/ou d'expertise ; est l'initiateur de projet dans son champ de compétences.</li></ul>  |
| <b>SYSTEME D'INFORMATION</b>  | <ul style="list-style-type: none"><li>-Contribue à l'amélioration de la qualité et des pratiques liées au Système d'Information.</li></ul>   |
| <b>RELATIONS AVEC LES USAGERS</b>   | <ul style="list-style-type: none"><li>-Contribue au volet « PROJET Des USAGERS » du projet d'établissement 2018/2023 ;</li><li>-Veille au respect des droits du patient.</li></ul>   |

## 2- GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

|   |   |
|---|---|
| <b>GESTION DES RESSOURCES HUMAINES</b>                          | <ul style="list-style-type: none"><li>-Participer à la définition de la politique de la gestion des ressources humaines : recrutement, proposition d'affectation, de mobilité, promotion professionnelle, formation et évaluation ;</li><li>-Donner un avis éclairé sur l'évolution des effectifs et/ou des qualifications proposées par les pôles, arbitre si nécessaire ;</li><li>-Accompagner les personnels dans leurs projets professionnels ;</li><li>-Donner un avis sur la gestion des promotions professionnelles ;</li><li>-Participer à la politique institutionnelle d'accueil et d'intégration des nouveaux personnels ;</li><li>-Participer à la définition d'une politique d'évaluation et d'intéressement collectif et/ou individuel, dans le cadre des évolutions liées à la modernisation du service public ;</li></ul> |
| <b>GESTION PREVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES</b>    | <ul style="list-style-type: none"><li>-Accompagner à ce titre la déclinaison du projet médico-soignant : participe aux restructurations, accompagne les évolutions des métiers, définit des programmes d'adaptation à l'emploi ;</li><li>-Décliner les compétences requises et/ou à venir des personnels afin de s'adapter aux nouveaux emplois et décliner de nouvelles organisations de travail en conséquence (notamment, au regard des évolutions réglementaires) ;</li><li>-Collaborer avec les cadres des pôles à l'évolution des métiers dans chaque pôle et en assure la coordination institutionnelle ;</li><li>-Accompagne les personnels dans le retour à l'emploi et l'adaptation des postes de travail.</li></ul>  |
| <b>GESTION DU TEMPS DE TRAVAIL ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL</b> | <ul style="list-style-type: none"><li>-Participer à la définition de la politique institutionnelle de la gestion du temps de travail et à l'analyse des tableaux de bord Ressources Humaines, proposer des plans d'actions, en cohérence avec les orientations du VOLET SOCIAL du projet d'établissement 2018/2023 ;</li><li>-Participer à la mise en œuvre de la politique d'amélioration des conditions de travail.</li></ul>   |

### Porter la politique des stages soignants, attentive à la qualité d'accueil et d'encadrement des stagiaires placés sous sa responsabilité

|               |  |
|---------------|--|
| <b>STAGES</b> | <ul style="list-style-type: none"><li>-Accompagne les cadres de santé dans leurs missions de formation et de tutorat</li></ul> |
|---------------|--|

## **Profil souhaité du candidat**

### **Les compétences stratégiques**

- Savoir analyser l'environnement et les systèmes d'acteurs ;
- Savoir fixer des objectifs dans le cadre des relations contractuelles au sein de l'établissement et avec d'autres acteurs dans le cadre des conventions de coopération ;
- Savoir traduire les objectifs en plans d'actions.

### **Les compétences de coordination**

- Savoir décider, négocier et arbitrer en interne et en externe avec les différents acteurs ;
- Savoir planifier, organiser, répartir les ressources en soins de l'établissement dans une approche transversale efficiente ;
- Savoir animer et développer un réseau professionnel.

### **Les compétences opérationnelles**

- Savoir analyser et évaluer les pratiques professionnelles des équipes de soins ;
- Savoir adapter sa communication vis-à-vis des différents publics ;
- Savoir utiliser les technologies de l'information et de la communication ;
- Savoir développer des méthodes de traçabilité, de contrôle des procédures et de contrôle qualité ;
- Savoir suivre et accompagner la mise en œuvre des évolutions réglementaires.

## **Autres informations**

### **Contraintes et avantages liés au poste**

- Participation aux astreintes administratives.

Seclin le 25 août 2020